

Question orale de M. Desmet : Commune amie des animaux.

M. Desmet a appris par la presse que, suite à l'appel à projet régional, la commune d'Ixelles a obtenu le Label d'Or pour ses actions en faveur du bien-être animal.

Il convient d'assurer l'harmonie entre les mondes humain, animal et végétal, surtout pour des citoyens parfois coupés de tout environnement naturel.

L'appel à projet régional se décline autour de 10 critères que la commune a, semble-t-il, déjà partiellement rencontrés.

De plus, la commune développe des initiatives originales en faveur du bien-être animal, telles que la prime à l'adoption d'un animal en refuge ou l'établissement de conditions de détention décentes pour les animaux qui participent à la foire de Saint-Job.

M. Desmet regrette que la commune d'Uccle n'ait pas encore obtenu ce « Label d'Or », mais ce n'est sans doute que partie remise.

Quel est l'état d'avancement des projets communaux relatifs au bien-être animal, à l'aune du label régional ?

Pendant, ce label régional ne porte que sur les animaux de compagnie alors que la faune sauvage ne doit pas être oubliée (nourrissage des oiseaux, produits anti-gastéropodes, contrôle de la natalité des pigeons, danger des robots-tondeuses pour les hérissons).

Mme l'Echevine De Brouwer répond que la commune d'Uccle a obtenu, non le « Label d'Or », mais le label « Commune amie des animaux », vu qu'elle remplissait suffisamment de critères sur les 11 prévus pour le recevoir, sans pour autant figurer dans le peloton de tête représenté par Anderlecht, Etterbeek et Schaerbeek.

Mais le service de l'Environnement défend une conception élargie du bien-être animal, qui ne se limite pas aux animaux de compagnie.

Des couloirs de passage pour crapaud (« crapauducs ») ont été aménagés sur la rue Engeland et la rue des Pêcheurs.

Les services préparent aussi des « écuroducs ». Il s'agit en l'occurrence de cordes permettant aux écureuils de passer sans encombre entre deux espaces verts.

Bruxelles-Environnement a transmis à l'administration communale des cartes pointant les lieux où la densité des écureuils est la plus importante et où, malheureusement, on a retrouvé des écureuils écrasés.

Pour ce qui concerne les initiatives liées au label régional, un projet de zone « chiens libres » à hauteur de l'entrée du parc de Wolvendael a été refusé parce qu'il n'était pas susceptible d'être associé à un projet éducatif. La zone « chiens libres » du parc Brugmann a été démantelée parce qu'elle n'était pas utilisée en raison de son exigüité. Les services de l'échevinat vont réfléchir à une nouvelle implantation.

La prime à l'adoption d'un animal domestique en refuge remporte beaucoup de succès (73 primes en 2019, 69 en 2020, 16 depuis le début de l'année 2021). Le montant total pour les primes octroyées s'élève à un peu plus de 11.000 €.

Uccle a été la première commune à lancer cette initiative, reprise dès lors par Ixelles et Enghien. D'autres communes envisagent d'instaurer cette prime.

Une cellule dédiée au bien-être animal a été constituée au sein de la police et dotée d'un système de communication interne avec l'administration communale.

Le site internet communal comporte un onglet consacré à ce thème, qui fera l'objet de l'éditorial de M. le Bourgmestre dans le prochain numéro du Wolvendael.

D'autres idées, pouvant donner lieu à l'octroi de subsides, sont encore analysées, telles que la rédaction d'une brochure pour soutenir les refuges ou l'organisation d'ateliers en vue d'une meilleure cohabitation homme-animal (par exemple, sur les techniques pour vaincre la phobie des chiens, pour les gens paniqués lorsqu'ils croisent un chien dans un parc).

L'administration peut déposer des projets jusqu'au 31 janvier 2022.